

L'une des méthodes pour prévenir les risques de ‘‘départ d’incendie’’ dans les colonnes électriques est la thermographie, qui permet de déceler les points où l’échauffement est anormal :

<http://www.spiee.fr/details-thermographie+electrique+infrarouge-62.html>

Extrait d'un jugement de la Cour d'Appel de Toulouse :

Il est question d'un rapport du bureau Véritas qui dit ceci :

... un problème d’échauffement au niveau du deuxième étage provient d’un **défaut de serrage au niveau du dispositif de connexion du conducteur neutre qui compromet l’isolement de la colonne et l’intégrité de l’installation électrique** ;

Que ce rapport constate également des serrages insuffisants sur plusieurs conducteurs de protection et **préconise la réalisation d’une thermographie infrarouge de la colonne** en question ainsi que des autres bâtiments afin de détecter de possibles échauffements